

TPLM met en avant 10 priorités pour la filière musicale

En 2020, la musique va perdre 4,5Mds€ sur les 10,2Mds€ qu'elle devait générer : le spectacle vivant est le plus durement touché avec des effets en cascade sur l'ensemble de la chaîne de valeur, de la diffusion à la création en passant par la production et l'édition musicale. L'interdépendance est l'essence même de notre filière. Et parce qu'il est encore temps de protéger les créateurs, de soutenir les structures et les entreprises qui les accompagnent, de sauver les 257 000 emplois qui font vivre la musique et de se battre pour que la diversité reste la priorité de tous, TPLM formule 10 propositions aux pouvoirs publics.

Répondre à l'urgence de la crise

- 1 Apporter davantage de clarté et d'anticipation dans les conditions de réouverture des salles de spectacle et d'autorisation des festivals, afin de répondre au besoin de visibilité de la filière musicale.**
 - Élaborer des aides publiques spécifiques pour compenser les surcoûts et les pertes en revenu liés aux mesures sanitaires qui seront imposées aux salles et aux manifestations.
- 2 Mettre en place un accompagnement social et fiscal adapté à l'ampleur de la crise.**
 - Préciser le contenu des « quatre mois sans charges pour les artistes-auteurs » annoncés par le chef de l'État.
 - Prolonger d'au moins 18 mois le **dispositif d'activité partielle pour les entreprises de la musique**.
 - Faire jouer pleinement à **l'assurance-chômage des intermittents du spectacle** son rôle de filet de sécurité.
 - Prendre des mesures vouées à préserver la trésorerie des entreprises, notamment en renforçant **le crédit d'impôt phonographique (CIPP) et le crédit d'impôt pour le spectacle vivant (CISV)**, et en mettant en place **un crédit d'impôt pour les éditeurs de musique**.
 - Défendre une TVA à 5,5 % sur les CD et les vinyles.
- 3 Obtenir que les aides et subventions soient instruites, votées, validées et versées le plus rapidement possible, indépendamment de la réalisation ou non des actions aidées, et que la clause « de service fait » soit effectivement levée.**
- 4 Reconduire en 2021 la mesure permettant aux organismes de gestion collective (OGC) de consacrer une partie des « 25 % » de la copie privée à des mesures d'urgence.**
- 5 Ouvrir des discussions entre représentants des bailleurs et représentants des salles de spectacle** sur les loyers correspondant tant à la période d'interdiction d'ouverture qu'à la période de réouverture en mode dégradé.

Reconstruire la filière

- 6 Organiser un « Valois de la musique ».**
 - Bâtir avec l'État et les collectivités locales une véritable trajectoire pluriannuelle de relance de la filière, dotée de moyens correspondant à l'ampleur de la destruction de valeur à l'œuvre depuis la mi-mars.
 - Créer un pacte d'investissement public en faveur de la création à la mesure de la place de ce secteur dans l'économie française.
- 7 Faire bénéficier le Centre National de la Musique de ressource fiscale nouvelle, significative et pérenne (TOCE, GAFAN, etc.) dans le prolongement de l'annonce faite par le chef de l'État d'un abondement de 50 millions d'euros pour le CNM.** Compte tenu de la destruction de valeur que subit la filière, l'établissement public a besoin de moyens adaptés à ses missions et à la relance. La fragilité du CNM est aggravée par le fait que son financement actuel repose en majeure partie sur la taxe fiscale sur les spectacles de variétés, dont le produit sera quasiment nul en 2020. Face à une telle situation, le CNM est dans l'incapacité de soutenir durablement la filière musicale.
- 8 Transposer dès que possible les trois directives adoptées à Bruxelles l'année dernière (droit d'auteur, câble-satellite et services de médias audiovisuels) et qui posent notamment les bases d'une plus juste rémunération de tous les acteurs de la création au titre de l'activité des Gafas, singulièrement de YouTube.**
- 9 Exhorter radios, télévisions, plateformes et lieux de diffusion de musique lorsqu'ils rouvriront, à diffuser et programmer un maximum de titres de production française.**
 - Demander en outre aux pouvoirs publics, en particulier au Conseil supérieur de l'audiovisuel, de **défendre avec force les quotas radio, qui s'avèrent encore plus vitaux en période de crise.**
- 10 Prendre des mesures de soutien à la demande de biens culturels produits en France.**
 - Conforter le programme de commande publique annoncé par le chef de l'État.
 - Réorienter le Pass Culture vers les arts vivants et les productions locales.
 - Acheter massivement des instruments de musique pour concrétiser l'objectif d'un orchestre dans chaque école.
 - Conforter l'audiovisuel public, partenaire indispensable de la filière musicale.

*Source EY

Consulter l'étude EY-TPLM :

https://www.tplmusique.org/wp-content/uploads/EY_etude_Tous_Pour_Musique_rapport-final_18h_VF.pdf

CONTACT :

Jean-Christophe Bourgeois - Président de Tous Pour La Musique

contact@tplmusique.org

tel: 06 08 96 80 39

L'APPEL DU 18 JUIN D'ACTEURS DU SPECTACLE VIVANT

Mobilisation pour une réouverture sans distanciation physique de nos édifices d'expression musicale, artistique et culturelle, nos espaces de convivialité et de partages intergénérationnels.

Acteurs du monde de la musique, nous sommes aujourd'hui conscients de la réalité qu'impose cette crise sanitaire. Notre cœur de métier a toujours eu pour priorité d'accueillir nos publics dans des règles strictes de sécurité et de conditions sanitaires optimales, ceci dans un contexte de convivialité compatible avec le besoin vital de nos espaces à défendre le bien être collectif. Nos édifices s'épanouissent dans leur totalité et non de façon fragmentée. Une trop grande majorité d'entre nous se rapproche de l'effondrement si nous n'ouvrons pas en conditions normales dès que possible. En tant que force de proposition, nous sommes en recherches constantes de solutions pour avancer. Parmi celles ci, nous avons souhaité associer nos spectateurs à ces démarches.

En consultant une partie de nos publics sur ce sujet, nous avons obtenu sur l'ensemble de notre territoire français plus de **8000 réponses** sur des catégories de population de 15 à 64 ans en seulement 10 jours. Nous en avons ainsi tiré 2 enseignements immédiats.

- Nos publics à hauteur de **89 %*** **sont pour un retour immédiat dans leurs événements culturels, musicaux, humoristiques.**
- Nos publics plébiscitent un effort en priorité sur l'accueil dans les sanitaires, files d'attentes, foules. Ils ne souhaitent pas imposer de distanciation physique dans les zones de concerts.

Notre retour est conditionné à la volonté de nos publics à revenir avec nous. Aujourd'hui, ils expriment cette volonté. Nous avons un rôle dans la société à jouer. Nous sommes des médiateurs de vie. Au même titre que d'autres secteurs tout en maintenant un soutien de notre secteur tant que nous n'aurons pas retrouvé 100% de nos capacités (chômage partiel, annulation de charges, crédit d'impôts, mesures de relances...), **nous demandons la réouverture immédiate de nos lieux sans distanciation physique**, dans un cadre sanitaire que nous saurons appliquer. Le public est notre source de vie, il nous réclame, nous le réclamons. Notre expertise d'accueil nous permet ainsi d'envisager sereinement un cadre qui sera compatible avec cette volonté de convivialité et la nécessaire précaution sanitaire. Nous savons organiser des rassemblements, les citoyens les réclament, il ne faut pas les laisser se créer d'eux mêmes sans nos savoir faire. Libérez nous !

Cette consultation nous conforte dans l'idée qu'il est maintenant temps d'agir concrètement vers un retour progressif à la normalité d'ouverture pour notre secteur de la culture.

Dans ce groupe de travail, Nous sommes tous des indépendants, adhérent au syndicat du PRODISS dont :

Bertrand Aubonnet Production
BL Music
Cornolti Production
Dessous de Scène
Directo Productions
Festival Papillons de Nuit
In Vivo
Melodyn
Festival Motocultor
Festival Les Petites Folies
PBOX
....

* dont 50% de suite sans aucune contrainte, 39% sous réserve d'un cadre sanitaire adapté.



Mardi 16 juin 2020

LETTRE OUVERTE

Monsieur Franck Riester
Ministre de la Culture

Monsieur Le Ministre de la Culture,

Créée en 2008, la Fédération internationale De Concert ! rassemble aujourd'hui 28 festivals répartis dans 8 pays d'Europe et du monde.

Ces festivals que nous représentons rassemblent chaque année près de 3 millions de spectateurs, représentent 200 millions d'euros de chiffre d'affaires, et créent 13 000 emplois. Ils génèrent des retombées économiques considérables sur nombre de territoires, ruraux comme urbains, français comme étrangers. Ils contribuent ainsi, aux côtés d'autres acteurs, à faire de la culture un vecteur d'attractivité touristique et économique au poids comparable à celui des principales industries européennes.

Aujourd'hui, victime de la crise sanitaire sans précédent provoquée par le COVID-19, notre secteur déjà fragile, a un genou à terre. Dans les pays que nous représentons, il n'y aura aucun festival cet été et les inquiétudes portent déjà quant à la capacité de chacun à porter son projet en 2021. Ce coup d'arrêt porté à nos activités aura un effet dévastateur sur notre écosystème, les emplois que nous générons, l'économie de nos territoires et le lien social fort dont les festivals sont souvent les porteurs.

Le 28 mai, le Premier Ministre français Edouard Philippe, à l'occasion d'une allocution précisant les conditions de la phase 3 de déconfinement, a insisté sur le fait que « notre plus grand adversaire, ce sont les très grands rassemblements ». Si nous comprenons bien le sens de la phrase du Premier Ministre, nous rappelons que les festivals, qui sont parfois de « grands rassemblements » ne se considèrent pas pour autant comme des « adversaires », mais bien au contraire comme des sacrifiés et des victimes économiques de cette crise sanitaire. Notre inquiétude est immense aujourd'hui d'être laissés à quai alors même que nous nous réjouissons collectivement de voir la vie retrouver son cours, les rues s'animer, les cafés et les restaurants revivre, l'économie reprendre dans beaucoup de secteurs.

L'impatience nous guette alors que nous attendons toujours des mesures concrètes et massives de soutien économique à la culture (nous saluons à ce titre la prolongation des droits pour les intermittents jusqu'à août 2021). Nous appelons au dialogue accru avec votre Ministère et nous restons en attente de paroles et d'actes réconfortants et signifiants qui apaiseraient notre légitime inquiétude pour l'avenir et notre grande frustration face à l'annulation de nos événements (reportés au mieux à l'année prochaine !).

Forts de la diversité de nos structures et de nos territoires, forts des réflexions menées collectivement depuis plus de 10 ans, nous nous tenons à votre disposition afin de contribuer à préciser dès aujourd'hui, ensemble, les dispositifs qui permettront demain aux festivals de continuer à faire vivre les artistes, à démocratiser l'accès à la culture, à agir pour l'emploi, à développer les territoires et à enchanter les publics.

Nous formulons à travers ce courrier 10 premières propositions qui rejoignent ou complètent les nombreuses demandes déjà formulées par les autres réseaux et organisations professionnels.

- 1- De très nombreux financeurs et collectivités publiques nous ont assuré de leur soutien indéfectible malgré l'annulation de nos événements. Ceci en sécurisant les aides accordées ou en votant en urgence les aides prévues. Malheureusement, dans certains territoires, ces paroles n'ont pour le moment pas été suivies d'actes (par le biais de versements accélérés ou de votes exceptionnels).
- 2- Au-delà du maintien des subventions prévues, des dispositifs complémentaires de soutien et d'aide à la relance ont été annoncés sur de nombreux territoires. Votre Ministère et le Président de la République ont aussi formulé la mise en œuvre « d'un fonds spécifique pour soutenir les festivals culturels avec la contribution des régions » en complément du fond de secours du CNM. À ce jour, nous n'avons aucune nouvelle de l'application concrète de la plupart de ces dispositifs et particulièrement de ce fonds d'aide spécifique aux festivals.
- 3- Dans la majorité de nos structures, le recours au chômage partiel s'est fait tardivement (après l'annulation de nos événements) et la reprise totale de l'activité ne sera pas effective avant fin décembre 2020 au plus tôt. Il sera donc essentiel que nous puissions bénéficier du chômage partiel « à taux plein » jusqu'à cette fin d'année. Pour aller plus loin, l'exonération des charges sociales patronales jusqu'au 31 décembre 2020 est aussi notre souhait.
- 4- La crise économique a fortement impacté nos partenaires privés et mécènes et ses effets se ressentiront pendant plusieurs années. Nous renouvelons, afin de faciliter le recours au mécénat d'entreprise dans les années à venir, le besoin de statuer sur la défiscalisation à 100 % des contributions.
- 5- Une des mesures de soutien financier nous apparaissant parmi les plus simples d'application consisterait en l'abrogation de la circulaire Collomb. Celle-ci permettrait de mettre fin aux conventions financières de sécurité et d'assistance extérieure relevant de la compétence de l'État et désormais à la charge des festivals français.
- 6- Dans la continuité de cette action, nous demandons la garantie du maintien du fonds d'intervention du CNM pour la sécurité des sites et manifestations culturels, mis en place depuis les attentats de 2015. Nous souhaitons que soit envisagé un fonds spécifique pour pallier aux surcoûts inéluctables dus à l'application des nouvelles mesures sanitaires.

- 7- De manière analogue, nous demandons que les nouvelles mesures de réglementation sonore soient rediscutées en réelle concertation avec les acteurs de notre secteur.
- 8- Pour faciliter, simplifier, fluidifier les échanges sur ces questions très techniques, mais aussi pour considérer les festivals comme de véritables acteurs de développement et d'attractivité, il serait nécessaire d'envisager des espaces de coopération à un niveau régional. Le caractère éminemment territorial des festivals justifiant cette décentralisation. Aujourd'hui plus que jamais, il s'agit de repenser les espaces de construction politique en y intégrant les acteurs culturels. Ces espaces de coopérations pourront réunir CNM, Préfecture, DRAC, Région, collectivités locales, acteurs culturels et s'appuyer sur la richesse de nos réseaux professionnels déjà très nombreux et structurés en Régions.
- 9- Le plan de relance et d'investissement à long terme pour le secteur culturel pourrait s'accompagner pour les festivals d'une stratégie de conventionnement massif accordé aux structures installées durablement sur leurs territoires et de nature souvent associatives. Ce plan de conventionnement pourrait être initié par le CNM sur la période 2021/2023.
- 10- Pour conclure, puisque nous sommes une Fédération de festivals internationaux mais essentiellement européenne, nous ne pouvons que repenser à cette « Europe de la culture » dont a beaucoup parlé le Président de la République. Nos festivals sont de fervents défenseurs des échanges artistiques internationaux, de la libre circulation des publics et des artistes et de la protection de la diversité culturelle, éléments qui fondent aussi l'Union Européenne. Aussi, nous avons été profondément déçus par la part consacrée à la culture du prochain budget européen, bien inférieure aux attentes et aux promesses. Nous attendons ainsi de l'Europe des mesures concrètes pour la sauvegarde de notre secteur, mais aussi qu'elle soit la garante de notre indépendance et de notre diversité. Nous souhaitons que la France fasse entendre sa voix de manière forte. Nous appuyons vivement pour une reconnaissance accrue du rôle et de la spécificité des festivals dans cette communauté Européenne.

Forts de la diversité de nos structures et de nos territoires, forts des réflexions menées collectivement depuis plus de 10 ans, nous nous tenons à votre disposition et à votre écoute afin de construire ces mesures ensemble, avec vous et l'ensemble des réseaux et organisations professionnels.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre l'expression de notre respectueuse considération.

DE CONCERT !
FÉDÉRATION INTERNATIONALE DE FESTIVALS

LES 28 FESTIVALS DE LA FÉDÉRATION DE CONCERT !

ALLEMAGNE : C/O POP // **BELGIQUE** DOUR FESTIVAL - LES NUITS BOTANIQUE - ESPERANZAH // **CANADA** : FESTIVAL DE MUSIQUE EMERGENTE EN ABITIBI // **DANEMARK** : SPOT FESTIVAL // **FRANCE** : LES VIEILLES CHARRUES - LES EUROCKÉENNES DE BELFORT - FESTIVAL PANORAMAS - LES 3 ELÉPHANTS - ART ROCK - EUROPAVOX - SAKIFO MUSIK FESTIVAL - LES INVITES DE VILLEURBANNE - GÉNÉRIQ FESTIVAL - REGGAE SUN SKA - BARS EN TRANS - MARSATAC - LES ROCKOMOTIVES - NUITS SONORES - TERRES DU SON - N.A.M.E FESTIVAL - NÖRDIK IMPAKT - RADIO MEUH CIRCUS FESTIVAL // **HONGRIE** : SZIGET FESTIVAL // **JAPON** : SUMMER SONIC // **SUISSE** : PALÉO FESTIVAL - MONTREUX JAZZ FESTIVAL

CONTACT@DECONCERT.ORG // WWW.DECONCERT.ORG

Monsieur le Président de la République,
Monsieur le Premier Ministre,
Monsieur le Ministre de la Culture,

Paris, le 12 juin 2020

Nos deux organisations font le choix de s'adresser à vous ensemble pour porter à votre attention les problématiques soulevées par l'état d'urgence sanitaire dans les lieux de diffusion de musiques actuelles. Le SMA représente 450 adhérents sur l'ensemble de la filière musiques actuelles. La FEDELIMA fédère 140 lieux et projets musiques actuelles.

Parmi nos adhérents, nous représentons notamment (au-delà des producteurs de spectacles, maisons de disques, festivals, centres de formations, radios, réseaux et fédérations) quelques 200 lieux de musiques actuelles, dont l'ensemble des SMAC – scènes de musiques actuelles – labellisées par l'Etat et catégorisées ERP de type L, dont les jauges oscillent de 50 jusqu'à 2000 places.

Si pour certaines esthétiques (chanson, jazz et musiques improvisées, jeune public, etc.), ces lieux accueillent parfois les publics en configuration assise, la majorité des spectacles se tient toutefois en configuration debout.

Ces lieux implantés sur l'ensemble du territoire proposent des concerts, mais intègrent également dans leurs projets un soutien à la création (résidences, production partagée, accompagnement artistique...) et aux pratiques en amateur (studios de répétition, accompagnement, ressource...). Ils travaillent aussi en lien avec les publics, dans les hôpitaux, les établissements scolaires, centres de rétention, etc. sur des projets d'action culturelle pour créer du lien entre les artistes et les populations.

Certains de nos adhérents développent aussi une activité de restauration et de bar comme partie intégrante de leur projet. Leur modèle économique est pluriel et basé sur un équilibre entre subventions et recettes propres.

Comme vous le savez, ces structures que nous regroupons au sein de nos deux organisations ont été contraintes de mettre totalement à l'arrêt leur activité depuis le début du confinement le 17 mars dernier, et même quelques jours en amont avec l'interdiction des rassemblements de plus de 100 personnes prononcée le 13 mars.

Nous tenons à saluer l'engagement du Gouvernement envers ces structures qui ont pu bénéficier des dispositifs de droit commun que vous avez décidé de mettre en place : activité partielle, fonds de solidarité, prêt garanti par l'Etat et bientôt exonérations de cotisations sociales. Ce sont ces dispositions qui nous ont permis de traverser cette crise et vont nous permettre d'envisager la reprise d'une activité.

Avec le décret n°2020-663 du 31 mai 2020, nous avons désormais la possibilité d'accueillir à nouveau des usagers pour nos activités de création et d'action culturelle. Aussi la plupart de nos adhérents commencent à rouvrir leurs portes pour accueillir des artistes professionnels et amateurs en résidence ou en répétition, et ainsi renouer le lien avec eux et entre eux après cette période de confinement.

L'article 45 de ce décret permet aussi la reprise de la diffusion pour les lieux mais uniquement dans la mesure où « les personnes ont une place assise ». C'est pourquoi seule une minorité de nos adhérents, vu leur configuration « debout », ont repris ou envisagent de reprendre la diffusion ces prochains jours.

Nous vous interpellons ici car nous avons à cœur de pouvoir reprendre notre activité de diffusion dès la prochaine saison, soit début septembre. En effet si votre Gouvernement estime à présent que les conditions sanitaires sont réunies dans les autres domaines de la société (transports, parcs de loisirs, hôtellerie et restauration, lieux de culte etc.), cette norme doit alors s'appliquer à nos établissements, par souci de cohérence.

Aussi nous sollicitons votre accord de principe en vue d'une reprise de la diffusion en configuration « debout » à compter du 1er septembre en revenant à la norme usuelle, soit 3 personnes debout/mètre carré.

Seule cette norme garantit la viabilité économique de nos structures. Elle garantit également et surtout le sens profond de nos projets qui vise à créer du lien et de l'échange entre les personnes.

Nous sommes des professionnel.le.s responsables et prêts à échanger avec vos administrations pour adapter nos lieux dans des configurations qui permettront une réouverture sereine aux publics. Les personnes sur nos territoires ont besoin de retrouver ce lien social et artistique inhérent aux concerts.

Bien entendu, en fonction des configurations des différentes salles de concerts et de leur implantation géographique, chaque professionnel.le sera en mesure de rouvrir son lieu totalement ou partiellement après échanges avec ses autorités locales (maire, préfet, etc.).

Afin d'accueillir à nouveau les spectateur.trice.s et les artistes dès le 1er septembre, nous avons besoin d'un minimum de visibilité quant à la reprise de notre activité. Ce temps nous est nécessaire pour prévoir nos programmations - comme il est nécessaire aux artistes pour reprendre le chemin de la scène, pour rouvrir les billetteries et communiquer auprès de nos publics... **Aussi nous souhaiterions, au plus vite, un accord de principe de votre part sur une reprise totale de nos activités au 1er septembre.**

Toutefois si le virus devait revenir, il va de soi que nous reverrions à la baisse ces scénarii de reprise.

Nous vous interpellons ici aussi au sujet des festivals, puisque nous en dénombrons quelques 150 au sein de nos organisations.

Comme vous le savez, le décret n°2020-663 du 31 mai, comme les précédents textes d'ailleurs, crée une zone de flou pour les événements dont les jauges sont inférieures à 5000 personnes.

Ainsi nous n'avons toujours pas de consigne explicite quant à la possible tenue de ces événements d'ici au 31 août.

Les territoires dans lesquels nous sommes implantés habituellement regrettent les annulations de nos événements qui sont vecteurs de culture et de lien social, mais aussi de retombées économiques conséquentes pour le tissu local. Ces collectivités nous interpellent en vue d'organiser des formes réduites de nos événements cet été afin de maintenir un minimum d'activité.

Nous aimerions donc obtenir une réponse claire de votre part à ce sujet afin d'en évaluer la faisabilité.

Comme évoqué précédemment, les textes prévoient une interdiction des rassemblements de plus de 5000 personnes jusqu'au 31 août prochain. Or, parmi nos adhérents, nous comptons 45 festivals qui doivent se dérouler entre le 1er septembre et le 31 décembre, comme les Rencontres Trans Musicales de Rennes par exemple.

Aussi, nous vous demandons dès ces prochains jours un accord de principe pour leur maintien.

En effet, en septembre, il sera trop tard pour décider de leur maintien ou de leur annulation : les coûts de production alors engagés risqueraient de compromettre la pérennité des entreprises qui portent ces projets.

Voilà les questions auxquelles nous attendons des réponses de votre part de manière imminente afin de pouvoir reprendre nos activités dans les meilleures conditions possibles. Nous nous tenons bien entendu à votre disposition pour tout échange avec vous en vue de cette reprise.

Monsieur le Président de la République, Monsieur le Premier Ministre, Monsieur le Ministre de la Culture, veuillez recevoir l'expression de notre haute considération.

Yves Bommenel,
Président du SMA

Ludovic Renaux,
Président de la Fedelima

Contacts :

Aurélie Hannedouche - dg@sma-syndicat.org - 06.99.10.75.75

Stéphanie Thomas - stephanie.thomas@fedelima.org - 07.86.96.96.44



SPECTACLE : LE DECONFINEMENT TOTAL, SANS DISTANCIATION, C'EST MAINTENANT !

Appel au Président de la République et au Premier Ministre

A quelques jours de la Fête de la Musique, et alors que le Président de la République doit s'exprimer ce dimanche, les entrepreneurs de spectacles (salles, festivals, producteurs de spectacles, théâtres privés et cabarets) réclament un déconfinement total et sans distanciation pour une reprise véritable des spectacles en France.

Le Gouvernement a fait un premier pas en annonçant dans le cadre du PLF3, les aides apportées aux secteurs de l'hôtellerie, restauration, cafés, du tourisme, de l'événementiel, du sport et de la culture. Le PRODISS, le CAMULC et le SNDTP saluent à ce titre, les ministères de l'Economie et du Travail pour ces mesures. En particulier, l'exonération de cotisations patronales et la garantie de pouvoir continuer à bénéficier, jusqu'en septembre, d'une prise en charge à 100% de l'indemnité d'activité partielle pour les heures non travaillées. Nous espérons toutefois que cette mesure sera prolongée au-delà : le processus de reprise sera loin d'être achevé en septembre prochain.

Nous nous interrogeons sur les mesures portées, de son côté, par le ministère de la Culture : 1,3 Md€ en faveur du secteur culturel, dont 949 M€ dédiés aux droits des intermittents. Doter le Centre National de la Musique d'un montant de 50 millions d'euros, face à plus de 2 milliards d'euros de pertes subies par le secteur, c'est une mesure d'urgence, à peine de sauvegarde, mais en aucun cas de relance. Et pas la moindre enveloppe budgétaire nouvelle n'est annoncée pour abonder le FUSV au-delà de son budget actuel prévu pour aider les entreprises sur la trop courte période des 10 premières semaines d'inactivité totale. Quant au crédit d'impôt pour le spectacle, un dispositif indispensable pour soutenir la reprise du secteur, il est le grand absent des mesures pour la culture !

Dans ce contexte, il est indispensable que le Gouvernement pose désormais, maintenant, un acte majeur pour permettre et accompagner la sortie de la crise du spectacle vivant.

Parce que, précisément, le spectacle est « vivant », et qu'après des mois de crise et d'arrêt des représentations, il est un antidote nécessaire au virus de la morosité sociale et culturelle amené par l'épidémie.

Parce que la vie doit reprendre son cours, et que l'on doit permettre, à nouveau, aux Français de vibrer à un concert, de retrouver leur(s) artiste(s) ou groupe(s) favori(s) en festival, de s'émerveiller au théâtre, de s'émerveiller au cabaret.

Parce qu'un vrai spectacle, c'est une communion entre des artistes et un public, c'est une émotion qui se partage et se communique. C'est une expérience sociale et un vecteur de cohésion à l'image de la culture française et de l'art de vivre de notre pays. Et parce qu'un spectacle cadencé par les contraintes COVID, avec une salle au deux tiers vide de public ne fait pas sens. La distanciation s'appliquerait aux spectacles mais pas dans les trains : une différence de traitement qui pose aujourd'hui question.

Parce que les entrepreneurs de spectacles sont responsables et savent accueillir du public, en toute sécurité. Ils sauront mettre en place un protocole sanitaire adapté, hors distanciation, pour assurer la préservation de la santé des spectateurs.

Parce que, si les spectacles ne reprennent pas, la casse sociale sera inéluctable. Parmi les seuls membres du PRODISS, la situation actuelle met en risque 21 635 artistes et techniciens en régime d'intermittence, soit 76 % des emplois du secteur. A cela s'ajoute 46 % des emplois permanents, en risque également.

Parce qu'après plus de trois mois d'arrêt total de leurs activités, les TPE/PME du spectacle sont, elles-mêmes, malades du Covid-19 avec plus de la moitié des entreprises en risque de faillite.

Monsieur le Président de la République, Monsieur le Premier Ministre, nous en appelons directement à vous. Il faut déconfiner le spectacle vivant. L'enjeu est la survie d'un pan entier du modèle culturel de notre pays. L'enjeu, c'est la société dans laquelle nous aimons vivre, vous, nous et la grande majorité des français, et dans laquelle nous nous reconnaissons !

Reprise d'activité dans le secteur du spectacle : un long chemin

Dans le cadre de la 2^{ème} étape du plan de déconfinement, les salles de spectacles sont autorisées à rouvrir depuis le 2 juin en zone verte, et à compter du 22 juin en zone orange. De même que les tournages depuis le 11 mai. Notre Fédération aimerait pouvoir se réjouir de ces annonces, tant nos entreprises souhaitent ardemment reprendre leur activité et faire vivre la Culture sur l'ensemble du territoire.

Cependant, les conditions sanitaires de cette réouverture telles qu'imposées par le décret du 31 mai 2020 – notamment l'exigence d'une distance minimale d'un siège et l'interdiction des jauges debout – ne permettront pas d'envisager une réelle reprise pour bon nombre de lieux dont l'équilibre économique repose principalement sur la billetterie.

A ce titre, notre Fédération tient à souligner que certains secteurs, tel celui du transport aérien ou ferroviaire, sont soumis à des contraintes moindres quant à l'application du principe de distanciation physique. Dès lors, il nous semble cohérent que les salles de spectacle puissent rapidement bénéficier du même régime.

Par ailleurs et au-delà de l'accueil du public, se pose la question des conditions sanitaires de travail pour les salariés et en particulier pour les techniciens et les artistes interprètes qu'ils soient comédiens, musiciens, chanteurs ou encore danseurs. Selon les disciplines, le respect de la distanciation physique et des gestes barrières constitue une véritable gageure et un frein à une reprise d'activité normale. Ceci est vrai tant pour le spectacle vivant que pour le spectacle enregistré.

Enfin, il ne faut pas oublier que nos secteurs reposent sur des activités de création qui nécessitent du temps et de l'anticipation. La reprise ne peut ainsi s'improviser du jour au lendemain et elle suppose une certaine visibilité laquelle fait cruellement défaut aujourd'hui. En outre, les festivals et autres grands rassemblements restent encore interdits.

Cette crise est ainsi sans commune mesure avec ce que notre secteur a déjà dû affronter par le passé et le chemin sera encore long avant qu'il ne retrouve une activité sans restriction.

En attendant et comme nous l'avons déjà exprimé, l'ensemble des entreprises du spectacle vivant et enregistré jouent leur survie et doivent, à ce titre, être accompagnées par l'État sur la durée, dans le cadre d'un plan de relance massif. En outre, la reprise ne pourra se faire sans un cadre juridique sécurisé et sur ce point, nous attendons encore des réponses de la part des pouvoirs publics sur des questions essentielles liées notamment au dispositif d'activité partielle, au périmètre exact des aides et exonération annoncées ou encore aux conditions sanitaires de l'exercice de nos activités.



Aujourd'hui, ces milliers de structures, déjà confrontées depuis longtemps à la fragilité économique, sont les oubliées des aides consacrées au secteur culturel.

Les Oubliés de la Culture

Si la mobilisation des pouvoirs publics est forte, les mesures gouvernementales transversales que constituent le Fonds de Solidarité des Entreprises et le chômage partiel ne sont pas suffisantes pour sauver nos entreprises confrontées à **un arrêt total de leur activité depuis plusieurs mois et pour une période qui, a priori, durera plusieurs mois encore.**

Les aides annoncées pour soutenir les intermittents du spectacle, et le soutien apporté aux producteurs de spectacles par les aides proposées jusqu'à aujourd'hui par le CNM et les régions, ne peuvent pas être la seule réponse aux difficultés rencontrées par le secteur culturel, qui ne se limite pas à ces statuts d'activité.

Nous, **métiers indépendants de la musique**, partageons une grande inquiétude sur la continuité de nos entreprises, la date à laquelle pourront reprendre les concerts, la forme que prendront les événements culturels dans le cadre nécessaire des mesures sanitaires à mettre en place face à l'épidémie du Covid-19.

Les pouvoirs publics affirment ne vouloir laisser personne sur le bord de la route, et consacrer tous les efforts nécessaires pour éviter les faillites. Il est temps de se pencher sur le cas des indépendants de la musique.

Un New Deal de la Culture

Aujourd'hui, oubliées des mesures de soutien à la filière, nos corporations se fédèrent et souhaitent lancer **les états généraux de l'indépendance dans la musique**, afin que notre nombre et notre valeur soient reconnus, que nous puissions être entendus et prendre part au renouveau appelé par le Président Macron.

Cette crise révèle la vulnérabilité des plus fragiles : il y a urgence à **préserver nos structures dans leur diversité**, et les milliers d'emplois directs et indirects, intermittents et prestataires qui en dépendent.

À l'heure du lancement du CNM, cette grande maison de la musique doit pouvoir accueillir tous les acteurs culturels si elle veut **représenter la filière dans sa globalité** et en porter les défis de demain.

Le CNM dit souhaiter lancer une phase de consultation afin d'organiser au mieux ses périmètres d'interventions. Pour l'instant, le Fonds de Secours créé pour répondre à l'urgence de cette crise majeure et éviter la faillite du secteur est réservé aux producteurs de spectacles, à l'exclusion de tous les autres acteurs de la musique.

Les acteurs culturels indépendants que nous sommes sont parties prenantes de cette filière, doivent prendre part à son avenir et être intégrés dans les dispositifs d'aide à la culture.

Nous demandons

Que nos professions soient incluses dans les aides mises en place par le CNM suite à l'abondement de 50 millions d'euros annoncé par le Président Macron lors de son intervention du 6 mai 2020.

Le maintien du Fonds de Solidarité-1 pour notre filière jusqu'à août 2021.

L'exonération des charges sociales pour notre filière jusqu'à août 2021.

La révision des conditions d'éligibilité au Fonds de Secours du CNM afin d'y intégrer les structures sans licence d'entrepreneur du spectacle qui sont impactées par la cessation de l'activité.

La révision des conditions d'éligibilité au Fonds de Solidarité-2 des régions afin d'y intégrer les demandes des entreprises indépendantes unipersonnelles.

Une aide pour les dirigeants d'entreprise exclus des mesures de chômage partiel ou en cas de faillite, de l'allocation d'Aide au Retour à l'Emploi.

La mise en place d'un groupe de travail dédié aux professions indépendantes au CNM dans le cadre de sa phase de consultation de la filière.

La relance ne se fera pas sans nos métiers, nos structures, nos talents.

Nous, acteurs indépendants de la culture, sommes nombreux, solidaires et unis dans cette crise.

MMFF & Groupement des Managers d'Artistes de la Musique, 160 membres

Tribune des Artisans des Spectacles, 1500 signataires

L'Appel des Indépendants, 710 signataires

Attaché·e·s de Presse Indépendant·e·s de la Musique, 141 signataires

Lettre à Monsieur le Ministre de la Culture, Franck Riester

Paris, le 9 juin 2020

A Monsieur le Ministre de la Culture,

Le 12 mai en visite chez nos confrères disquaires du Souffle Continu vous affirmiez « L'État va continuer d'accompagner les disquaires dans la reprise de leur activité. Nous avons besoin d'eux. »

Aujourd'hui nous découvrons la répartition des 1 million d'Euros du fonds de secours destinés aux acteurs de la musique enregistrée et de l'édition musicale répartis comme suit : un montant maximum de 1 500 € pour les disquaires, 10 000 € pour les producteurs phonographiques (labels) et 35 000 € pour les distributeurs...

1500€ pour nos disquaires qui sont les seuls de ces trois secteurs à avoir subi une fermeture de deux mois ?

Manifestement il y avait peu de monde pour défendre nos magasins lors des arbitrages du CNM sur ce fonds d'aide.

Notre syndicat, groupement des disquaires indépendants français, qui est le seul représentant des disquaires, n'y était en tout cas pas invité.

C'est pourquoi au regard de cette annonce, nous vous demandons aujourd'hui l'explication de cette répartition et de ces arbitrages qui nous paraissent tout à fait déséquilibrés et injustes pour les disquaires au regard de la perte qu'ils ont subi et des charges qui pèsent sur eux.

Nous ne sommes plus que 300 disquaires en France. Notre confrère de Lyon, @ChezEmilerecords vient d'annoncer sa fermeture. 1500€ ne suffiront pas à éviter une longue liste de nouvelles fermetures.

Vos paroles du 12 mai ont suscité chez les disquaires une certaine espérance. Nous souhaitons un accompagnement plus juste de ce fonds de secours et dans ce but nous vous envoyons par mail la liste de nos propositions récemment transmises au CNM.

Restant à votre disposition.

Cordialement.

[Syndicat GREDIN\(syndicat Groupement des Disquaires Indépendants Nationaux\)](#)

TRIBUNE DES ARTISANS DU SPECTACLE SUITE AUX DECLARATIONS D'EMMANUEL MACRON

Mercredi 6 Mai, Emmanuel MACRON s'est entretenu avec douze Artistes pour comprendre les problématiques de la culture et proposer des mesures. Des annonces ont été faites. Elles vont dans le bon sens mais elles ne concernent hélas pas tout le monde.

Nous sommes des ARTISANS du spectacle. Nous exerçons les métiers de régisseur, directeur de productions, directeur technique, administrateur de tournées, booker, designer lumière, designer sonore, transporteur spécialisé dans le spectacle, catering (restauration des équipes), loueur de backline (instruments de musique) et d'effets spéciaux, attaché de presse, agent de sécurité, décorateur, habilleur, maquilleur, coursier, vendeur de produits dérivés, prestataire technique.

Nous sommes des Artisans qualifiés, formés. Nous sommes spécialistes de nos métiers respectifs. Nous assistons et gérons les événements pour le compte des producteurs, diffuseurs, festivals. Nos activités de soutien au spectacle vivant sont indispensables.

La crise que nous vivons est inédite.

La santé de nos concitoyens est l'absolue priorité. En même temps, si rien de plus n'est fait pour nous les intérimaires, indépendants, TPE, PME du spectacle, nous serons en grande difficulté.

1,3 millions de personnes travaillent dans le spectacle et la culture dont 270000 personnes cotisent au régime de l'intermittence. Le plus grand nombre est donc oublié par les dispositifs actuels et mesures annoncées.

Le secteur de la culture contribue 7 fois plus au PIB que l'industrie du secteur automobile.

Le secteur de la culture affiche une rentabilité de 2% supérieure à l'ensemble des secteurs marchands. D'autre part, 25% du chiffre d'affaire des entreprises du secteur culturel est réalisé par des TPE. Les pouvoirs publics ont tout intérêt à aider notre secteur.

Nous sommes conscients que nous traversons une crise inédite. Mais à crise inédite, il faut des mesures inédites. Les aides annoncées pour soutenir les intermittents du spectacle ne peuvent pas être la réponse unique aux difficultés rencontrées par le secteur du spectacle.

Le Premier Ministre Edouard PHILIPPE a annoncé « quoiqu'il en coûte nous soutiendrons nos entreprises », Bruno LE MAIRE, Franck RIESTER de reprendre récemment « nous allons élargir nos aides, les étendre, identifier les acteurs qui passent au travers des dispositifs ».

C'est bien notre cas, nous passons au travers des dispositifs mis en place. Trop d'acteurs Artisans de ce secteur sont oubliés.

Comme vous le savez nous avons été les premiers arrêtés et nous serons vraisemblablement les derniers à reprendre. Les mesures de distanciation sociale permettront-elle une reprise des spectacles ? Est-ce que le public qui cherche le contact au bord de la scène se déplacera de nouveau ? L'économie de ces spectacles sera-t-elle pérenne ? La diversité culturelle ne va-t-elle pas en pâtir ?

Le spectacle vivant est plongé dans le noir, aidez-nous à remettre la lumière.

Dans ce contexte, nous les Artisans du spectacle, demandons :

1. Une aide pour les travailleurs non-salariés pour pallier à l'absence de rémunération. Cette aide serait indexée et plafonnée sur un principe similaire à l'activité partielle. Et ceci jusqu'au 31/08/2021.
 2. L'exonération totale des charges sociales patronales, sans impacter les droits à prestations sociales différées des salariés permanents et intermittents du spectacle, ainsi que l'exonération des charges sociales des dirigeants non-salariés sur la période du 1er mars 2020 au 31 décembre 2021.
 3. Une révision des conditions d'éligibilité au fond de soutien afin d'exclure le minimum de sociétés jusqu'à la levée de l'interdiction d'exploitation des lieux de spectacle.
 4. Une prolongation des droits jusqu'au 31/08/2021 pour les salariés en contrat court dépendant du régime général liés à l'activité du spectacle (cuisiniers, chauffeurs, agents de sécurité, vendeurs de produits dérivés...) et ce au même titre que les salariés relevant des annexes 8 et 10.
-

Les Artisans du spectacle est un collectif de personnels indépendants, travailleurs non salariés gérants des TPE, PME, des travailleurs en contrats courts et intérimaires désirant réagir aux mesures économiques prévues et annoncées par le gouvernement.

Contact MEDIA: lesartisansdesspectacles@gmail.com

Source des chiffres : https://forumentreprendre.culture.gouv.fr/a-la-une/Les-chiffres-cles-de-l-economie-culturelle?fbclid=IwAR08fYR-cNJVhyicEihDX7yCKXoxDsA_VbVEaaVPeo6bdyPrt5kq8SjH9o

[Les 1339 signataires au 12 mai 2020](#)

Au nom des Attaché·e·s de Presse Indépendant·e·s de la Musique

Monsieur Romain Laleix
Directeur du Centre National de la Musique
9 Boulevard des Batignolles
75008 Paris

Monsieur le Président,

Notre pays traverse actuellement une crise inédite et dramatique qui impacte particulièrement le secteur de la musique et du spectacle vivant. Nous savons que le Centre National de la Musique a d'ores et déjà commencé à réfléchir aux meilleures manières de surmonter cette crise et de préserver ses acteurs.

Nous, attaché·e·s de presse indépendant·e·s exerçant dans la musique, sommes des maillons essentiels de cet écosystème et souhaitons attirer votre attention sur notre situation très préoccupante.

Nous sommes une profession méconnue, souvent négligée et pourtant essentielle à la promotion des artistes, concerts, festivals et autres événements culturels. Nos structures sont souvent très légères (indépendant·e·s ou salarié·e·s de micro-structures) et la faiblesse de nos effectifs amène, trop souvent, nos filières comme les pouvoirs publics à nous oublier.

Au cours des dernières années, nous avons déjà été fortement impacté·e·s par la crise que subit la presse écrite et les difficultés économiques plus générales du secteur, affaibli par les évolutions de la consommation.

L'annulation des festivals, la fermeture des salles de concerts et le report presque systématique des projets en cours dans la production phonographique nous mettent en difficulté, voire en cessation d'activité pour certain·e·s.

Nous assistons depuis plusieurs semaines à une juste mobilisation pour aider les différents métiers du secteur (producteurs, éditeurs, labels, festivals, auteurs, intermittents, etc.) mais le nôtre n'est jamais mentionné.

Nous savons que nous devons nous fédérer de manière plus officielle pour mieux faire entendre notre voix et nous allons y travailler, mais au regard de la crise sans précédent que nous vivons, il nous était impératif de nous réunir sans plus attendre autour de ce courrier. Plus de 140 d'entre nous, différents profils largement représentatifs de notre profession, ont répondu à cet appel.

Tous les cas ne sont pas similaires mais notre inquiétude est unanimement partagée : inquiétude pour le présent et ses échéances, inquiétude pour une reprise qu'on ne peut encore dater mais qui entraînera de grands bouleversements du calendrier des sorties et de la reprise des événements. Ce qui, pour certain·e·s d'entre nous, risque de prolonger pendant de longs mois la cessation d'activité jusqu'à l'horizon 2021.

C'est pourquoi nous vous appelons aujourd'hui à l'aide. Notre objectif est avant tout de nous assurer que notre profession ne sera pas oubliée et que la solidarité jouera à plein entre les différents acteurs du secteur.

Nous vous demandons, ainsi, d'inclure notre profession dans le dispositif d'aides qui sera mis en place par le CNM. À travers notre métier, ce sont non seulement des emplois qui sont en jeu, mais aussi la diversité culturelle indispensable à la société française.

Nous sommes à votre disposition pour en parler de vive voix et restons dans l'attente de votre retour au plus vite.

Nous saluons les équipes du CNM pour la continuité de leur travail en cette période difficile et nous souhaitons une bonne santé à tou·te·s.

Veillez recevoir, Monsieur le Président, l'assurance de nos sentiments respectueux.

Cordialement,

Les attaché·e·s de presse indépendant·e·s de la musique

LISTE DES ATTACHÉ.E.S DE PRESSE SIGNATAIRES

Sarah Ababsa / Dominique Abdesselam / Perrine Aelion / Laurence Alvert / Sophie Amelot / Danaé Arce / Mathieu Artaud / Myriam Astruc / Tanguy Aubrée / Lola Audebaud / Barbara Augier / Océane Aymard / Doriane Baranes / Brigitte Batcave / Catherine Battner / Yasmine Belayel / Virginie Bellavoir / Sébastien Belloir / Isabelle Béranger / Jean-Philippe Béraud / Séverine Berger / Arièle Berthoud / Nicolas Bideau / Anne-Laure Bouzy / Laura Bris / Marie Britsch / Véronique Broyer / Stéphane Cabane / Laurence Canévet / Jean-Michel Canitrot / Thierry Capdeville / Maud Cattoire / Delphine Caurette / Gwendoline Chapelain / Carine Chevanche / Mathieu Chimot / Claire Choisy / Marc Chonier / Thierry Claudel / Sébastien d'Assigny / Camille Dal'zovo / Marie Da Silva / Morgane De Capèle / Justine Debicki / Romain Descombes / Sylvie Desnouveaux / Fabrice Desprez / Delphine Diard / Marika Dony / Patricia Espana / Laura Fantoni / Nicolas Favier / Maud Fournier / Marianne Gaussiat / François Goemaere / Ludivine Grétéré / Anne Gubian / Thibault Guilhem / Rebecca Hayat / Barbara Iannone / Nina Irrmann / Sissi Kessai / Rémi Laffitte / Charlotte Lafon / Karine Lagrenade / Yann Landry / Corinne Laurent / Elisabeth Lavarenne / Laura Le Baron / Gwenola Le Bris / Martine Le Goff / Cécile Legros / Eric Lelièvre / Florian Leroy-Alcantara / Stéphane Letellier-Rampon / Manon Lhuillier / Fred Lombard / Isabelle Louis / Sophie Louvet / Sorya Lum / Xavier Madec / Yazid Manou / Dominique Marie / Lucie Marmiesse / Elodie Mathieu / Emeric Mathiou / Valérie Mauge / Thierry Messonier / Frédérique Miguel / Nicolas Miliani / Eloa Mionzé / Anne-Sophie Mondaud / Rachel Moreau / Florent Musset / Maëva Nicolas / Maxime Nordez / Marie-Claude Nouy / Julien Oliba / Lara Orsal / Michel Pampelune / Virginie Pargny / Bruno Philippart / Mélissa Phulpin / William Piel / Cécile Plancke / Jean-Pierre Portier / Maud Pouzin / Francis Puydebois / Bérengère Rabier / Olivier Rey / Jérémy Richet / Nathalie Ridard / Flavie Rodriguez / Thomas Rousseau / Catherine Rué / Elodie Sawicz / Vicken Sayrin / Marc Sénéchal / Marion Seury / Nadine Simoni / Virginie Simonnel / Hélène Sitbon / Sandrine Soler / Emma Soriano / Vincence Stark / Corinne Stenneler / Ophélie Surelle / Elodie Taillepé / Ugo Tanguy / Patricia Teglia / Agnès Thomas / François Troller / Clarisse Vallée / Nicolas Van Dyck / Jeremy Verlet / Simon Veyssiere / Nathalie Vivier / Thierry Wendl / Miles Yzquierdo / Franck Zajac-Bardelli / Dali Zourabichvili...

QUELQUES UNS DES PROJETS QUE NOUS REPRÉSENTONS :

Les événements : Jazz In Marciac / Les Chorus des Hauts de Seine / Le Printemps de Bourges / Les Francofolies de La Rochelle / Nice Jazz Festival / Django festival / Fnac Live / Enghien Jazz Festival / Rock En Seine / Les Eurockéennes de Belfort / We Love Green / Disquaire Day / Festival d'Été de Québec / Cabaret Vert / Magnifique Society / Solidays / Mon Premier Lac des Cygnes / Le FIMU / Main Square Festival / La P'ART Belle / Nouvelle(s) Scène(s) Niort / Biches Festival / Festival Paris Hip Hop / Festival Révolution / Europavox / Festival Plage de Rock / Festival Rio Loco Toulouse / Rockin'1000 au Stade de France / Art Rock / Rock The Pistes / Festival du Roi Arthur / Born Bad Records / Collectif Mu/Station Gare des Mines / Konpa & Co Festival / Festival Sonic Protest / L'International / Le Beau Festival / Festival Yeah! / Essonne en Scène ! / Binic Folks Blues Festival / La Route du Rock / Ardèche Aluna Festival / Sur Le Champ Festival / La Machine du Moulin Rouge / Third Man Records / Motocultor Festival / Garorock / Les Déferlantes Sud de France / Respect Tour / Festival de Cannes / Festival Avec Le Temps / Festival Jardin Sonore / Jazz à Vienne / Festival Cracki Records / Festival Kappa Futur / Festival Papillons de Nuits / Festival Terres du Son / Festival Owest Park / Festival des Voix, des Lieux, des Mondes / Festival Welcome in Tziganie / Festival Convivencia / Festival Chansons et Mots d'Amou / French Escape Festival / Festival de la Foire aux Vins de Colmar / K-Live / Jazz à Sète / Nancy Jazz Pulsations / L'Église de la Petite Folie / Festival Passe Ton Bach d'abord / Festival I'm From Rennes / Mallorca Live Festival / Musicora / Saint-Rémy Blue Festival / Les Echos-Liés / Cirque Phénix / Festival Mondial Cirque de Demain / Festival La Nuit De L'Erdre / saison culturelle Les Éclats Francophones / Cirque de Paname / Les Echos Liés / Musicora / Mallorca Festival / Festival Temps Fête / Festival La Voix Est Libre / Festival Rhizomes / le Festival Musilac / Le Festival du Nombriil du Monde / Verbier Festival / Saison Culturelle St Riquier / Festival de St Riquier / Afropunk / Festival Dream Nation / Metalhead Convention / Jazz sous les Pommiers / Festival Rush / Festival Check-In Party / Festival La Bonne Aventure / Festival Les Nuits Secrètes / Séries Mania / Les Nuits Flamencas d'Aubagne / Festival de Tango de Gennevilliers / Festival d'Aix Sessions interculturelles / Festival Au Fil du Son / Festival Acoustic / Bagnols Reggae Festival / projet Moteur ! au Festival de Cannes / Festival Musilac / Festival ODP Talence / Picnic Electronik / Festival Guitare en Scène / Cabaret Madame Arthur / Villette Sonique / Festival d'Auvers-Sur-Oise / Un Violon sur le Sable / Musiques en Fête / Kiosque en Musique / Cooksound Festival / Les Transmusicales de Rennes / Fête

de la musique métro Rennes / MaMA / Blues Autour du Zinc / Cahors Blues Festival / Festival Jazz à Saint-Germain-des-Prés / Festival Jazz In Cheverny / Festival Musique à la Ferme / Les Musicales du Luberon / New Morning / Festival Nuits Médis / Zik Zac Festival / Cabaret Nomade / Festival Les 3 Eléphants / Love Portugal / Festival Les Émouvantes / Saveurs Jazz Festival / Musée Würth...

Les Artistes & Tournées : Suzane / Angèle / Sébastien Tellier / L'Impératrice / Octave Noire / Tim Dup / P.R2B / Videoclub / Meryl / Hervé / Agnes Obel / Baptiste W.Hamon / Ayo / Bertrand Belin / Aloïse Sauvage / La Maison Tellier / Andy Shauf / Checler / Fhin / Voyou / Kid Francescoli / Birds on a Wire / Last Train / Arielle Dombasle & Nicolas Ker / Thylacine / Ibrahim Maalouf / Rone / Cyril Mokaïesh / Niska / Murray Head / Clara Ysé / Isaac Delusion / Thomas Azier / Lucie Antunes / Isaac Delusion / Yuksek / The Dandy Warhols / Louis Chedid / Nathalie Dessay / Les Françaises / Von Pourquery / Les Têtes Raïdes / Les Goguettes / La Féline / Michel Cloup Duo / Vertige / Virginie Ledoyen / Yael Naim / Ben l'Oncle Soul / Grand Turn / Cabadzi / The Penelopes / Tom Leeb / Babylon Circus / Dätcha Mandala / The Yokel / Les Ogres de Barback / L'Épée / Bandit Bandit / Superbus / Mat Pokora / Pierre Perret / Manau / Les Cowboys Fringants / Lara Fabian / Oldelaf / Tryo / Pogo Car Crash Control / Buvette / Ehla / Hier Soir / Mister Mat / Alex Rossi / Rocio Marquez / Bror Gunnar Jansson / Seyes / Jewly / Hermetic Delight / Steve Earle / Nathaniel Rateliff / Jesse Malin / Tanya St Val / Kassav / Hamilton Leithauser / Badly Drawn Boy / Vanessa Contenay Quinones / NLF3 / Laake / Christine / Penelope Antena / SÜEÜR / Acid Tongue / Dirty Deep / Nostromo / Les Tambours du Bronx / Gelatine Turner / Chinese Man Records / Ahmad Jamal / Ludovico Einaudi / Romane Santarelli / Eskimo / Structures / Pablo Alfaya / Alexis HK / La Caravane Passe / El Gato Negro / Fontiac / Oscar Nip / Igor & The Hippie Land / Bertrand Betsch / Elysian Fields / Theo Hakola / Keep Dancing Inc. / Charles Baptiste / Les Fouteurs de Joie / Manu / Tohu Bohu / Bambou / Black Lilys / David Assaraf / Aliose / Yves Jamait / Sanseverino / Tangomotàn / Suzanne Vega / Man with a Mission / Johnny Montreuil / Les Cowboys Fringants / Chantal Goya / The Gluteens / Renaud Handson / Kompromat / Rebeka Warrior / Mansfield Tya / Coco Bans / DeLaurentis / Third Man Records / Madame Monsieur / Les Marquises / Cali / Pascal Obispo / Patrick Bruel / Rashaan Ahmad / Tom Poisson / Hoshi / Julie Zenatti / Trois Cafés Gourmands / Les Frangines / Marka / Jon Boutellier / Hugo Lippi / Ludivine Issambourg / Pierre de Bethmann / Ty Segall / Pete Doherty / Radiooo / Agoria / Joesef / Blond and Blond and Blond / David Krakauer & Kathleen Tagg / Niqolah Seeva / Amando Risueño / Stones Throw / Loïc Lantoiné / The Inspector Cluzo / Tchako / Solomun /

Cigarettes After Sex / Fountains D.C / Natha Big Band / Marie Kiss Lajoue / Mood / Grand Palladium / Ian Violaine / Jodie Banks / Odezenne / Yoshi Di Original / Marcus Gad / Emmanuel Guibert / Vicky R / Nelick / 26Keuss / Kompromat / Rebeka Warrior / Johnny Montreuil / Clavicule / Les Marquises / Clara Ponty / Didier Lockwood / Adal2 / Alpha / Atomic Mecanic / We Hate You Please Die / Neg Marrons / Nick Cave / Cocorosie / Boulevard des Airs / Illustre / Malo' / Blankass / Philo et les Voix du Tambour / Beethova Obas / Elisa Tovati / Maejor / Nilusi / Tsew The Kid / Les Yeux D'La Tête / Batlik / Julia Biel / Gims / Marie-Josée Alie / Chassol / Degree / Marion Roch / Sayag Jazz Machine / Christian Vives / Eagle Rock / Emilie Marsh / Renan Luce / Ensemble Café Zimmerman / Juniore / Sophie Alour / META / Alexandre Saada / Alex Jaffray / Manou Gallo / Clémentine / Mariana Ramos / Alan Stivell / Manu Dibango / Leprest Symphonique / Les Négresses Vertes / Reis / Demuth Wilgen / Michel Portal / Quatuor Zaïde...

Courrier commun des Indépendants de la Musique

Attention:

M. Jean-Philippe Thiellay, Président du CNM
Jean-Baptiste Gourdin, directeur général de la DGMIC, Ministère de la Culture

Le 19 mai 2020,

Monsieur le Directeur Général de la DGMIC,
Monsieur le Président du CNM,

La crise majeure traversée par nos sociétés au temps de l'épidémie du Covid-19 a impacté de plein fouet les professions culturelles : avec la fermeture des lieux de concerts et l'annulation des événements du printemps et de l'été 2020, les incertitudes qui planent sur la reprise de notre activité qui cherche les solutions d'adaptation aux règles nécessaires de la « distanciation sociale » pourtant aux antipodes de notre action, le tissu des acteurs culturels, déjà structurellement fragile, est durement frappé par les conséquences économiques de la crise ouverte par le Covid- 19. Premier frappé, le secteur culturel sera le dernier à reprendre.

Les métiers de la culture sont nombreux et protéiformes

Les mouvements de concentration de la filière ne doivent pas laisser oublier la **diversité des acteurs** de la culture : intérimaires, indépendants, TPE, PME de la musique.

Le secteur de la culture contribue 7 fois plus au PIB que l'industrie du secteur automobile, et compte 1,3 millions de travailleurs dont seulement 270.000 bénéficient du régime de l'intermittence. 25% de son chiffre d'affaire est réalisé par nos TPE, dont la plupart sont oubliées par les dispositifs d'aide actuels.

Aujourd'hui, aux côtés des artistes, des producteurs de spectacles et de disques, des éditeurs, ce sont **une multitude d'artisans et de savoir faire** qui sont nécessaires à l'organisation de la vie culturelle.

Acteurs de l'ombre, nos professions sont souvent méconnues et pourtant essentielles au bon fonctionnement de la filière : managers, attaché·e·s de presse, prestataires techniques, régisseur·euse·s, directeur·rice·s de productions, directeur·rice·s techniques, administrateur·rice·s de tournées, bookers, agents, designers lumière, designers sonores, sociétés de transports spécialisées dans le spectacle, sociétés de catering et de restauration spécialisées, loueurs de backline et d'instruments de musique, loueurs d'effets spéciaux, agents de sécurité, décorateur·rice·s, habilleur·euse·s, maquilleur·euse·s, coursiers, vendeur·euse·s de produits dérivés, studios d'enregistrements et de répétitions, etc.

Nous sommes **des milliers de structures indépendantes** qui sans être productrices de disques ou de spectacles, créent de la valeur et des emplois dans cette industrie, et portent des savoir faire sans lesquelles aucun événement culturel n'aurait lieu.